



Concept de protection contre le COVID-19 du hockey-club Le Locle sur le site de la patinoire du Communal

valable dès le 10 janvier 2022 et jusqu'à nouvel avis

Préambule :

La fédération a mis en place dès les catégories U16 et plus l'obligation du Pass COVID **2G+** dans les patinoires couvertes. Celle du Locle en fait partie depuis peu de temps selon les directives Cantonales.

Dès lors, toute personne entrant sur le site de la patinoire, âgée de 16 ans et plus doit être au bénéfice de ce pass COVID 2G+.

Que signifie 2G+ : **personnes vaccinées ou guéries dans les 4 derniers mois ou personnes vaccinées ou guéries avec preuve d'un test négatif valable.**

Dès lors et dans les faits, les règles suivantes sont mises en place par le HC Le Locle sur le site du Communal :

Entraînements :

Sur la glace :

Les entraînements peuvent se dérouler avec un maximum de 30 personnes. Sont considérés dans ces 30 personnes les joueurs, le staff et les entraîneurs. Les accompagnants, parents et autres personnes ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la patinoire. Seuls les joueurs d'un même groupe peuvent être en même temps sur la glace.

Le port du masque n'est pas obligatoire sur la glace.

Dans les vestiaires :

Dans les zones où les activités sportives ne sont plus pratiquées (vestiaires, WC, couloirs, etc..), **le port du masque est obligatoire** pour toute personne âgée **de 12 ans et plus**. De plus, dans la mesure du possible, une distance d'environ 1,5 mètre sera respectée. **4 personnes en même temps sont autorisées dans les douches.**

Pour les joueurs de la catégorie U9 et U11, il est demandé aux parents de les accompagner directement équipés à la patinoire. Si cela n'est pas possible, les vestiaires seront mis à disposition avec les mêmes règles que sur le paragraphe ci-dessus. Seul un parent sera exceptionnellement autorisé sous la règle 2G+ de se rendre aux vestiaires.

Le temps de présence dans les vestiaires et à l'intérieur des bâtiments doit être réduit au minimum nécessaire. Se changer, se doucher uniquement. Les moments conviviaux à l'intérieur des vestiaires ne sont pas autorisés durant cette période COVID.

L'entraîneur sera la personne de référence pour le respect de ses directives. La traçabilité des joueurs se fera à l'aide de la liste des présences.

Matchs amicaux et tournois U9 et U11 :

Chaque personne entrant sur le site doit être au bénéfice du Pass COVID 2G et port du masque obligatoire.

L'utilisation des moyens de désinfection mis à disposition par la commune devront être utilisés.

Les gourdes devront être personnelles.

L'utilisation des chauffes gants électriques est interdite.

Sur les bancs, à l'exception des joueurs et des coaches, les autres membres du staff (soigneur, matériel) devront porter le masque. Il en va de même pour les officiels de la pendule.

Durant l'échauffement ainsi qu'à la fin du match, les équipes restent dans leur moitié de patinoire et aucun contact physique n'est autorisé.

La traçabilité des joueurs se fera par la feuille de match, les coordonnées du staff de chaque équipe seront transmises également.

Les personnes présentant des symptômes ou en quarantaine ne sont pas autorisées à pénétrer sur le site. En cas de non-respect, elles en assument la responsabilité.